

MINISTERE DES TRANSPORTS
ET DES INFRASTRUCTURES

REPUBLIQUE DU MALI
Un Peuple-Un But-Une Foi

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES ROUTES

UNITE NATIONALE DE COORDINATION



**Programme d'Amélioration de la Connectivité et de la Résilience des
Infrastructures Routières au Mali (MALI Nafa Soro Siraw
_Mali-NSS) - P507921**

**Termes de Références (TdRs) pour le recrutement d'un Assistant au
Spécialiste en Passation de Marché (ASPM) dans le cadre de la mise en
œuvre du Programme d'Amélioration de la Connectivité et de la
Résilience des Infrastructures Routières au Mali (MALI-NSS)**

Juillet 2025

I. Contexte du projet

Le Gouvernement du Mali, a obtenu de la Banque Mondiale un crédit destiné au financement des activités du Programme d'Amélioration de la Connectivité et la Résilience des Infrastructures Routières (Mali-NSS) approuvé par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale le 28 mai 2025 et dont l'Accord de Financement a été signé le 13 juin 2025. Le projet porte sur un montant total de 203 300 000 Euros soit l'équivalent de 133 356 058 100 FCFA TTC.

L'objectif de développement du projet (ODP) est d'améliorer la connectivité résiliente au climat des corridors routiers prioritaires du Mali.

Le programme financera la réhabilitation du tronçon Diéma-Sandaré (137,668 km) du corridor Bamako-Dakar par le nord, en raison de son état de dégradation avancé et également la réalisation et la mise à jour des études techniques et des instruments environnementaux et sociaux pour le réseau prioritaire du Mali, principalement le tronçon Douentza Gao de la RN16 et le tronçon Ségou-Sévaré de la RN6 ainsi que les activités renforçant le réseau de desserte urbain et rural dans la zone.

Le programme est conçu pour appuyer le Gouvernement du Mali dans sa stratégie d'amélioration et de maintien de la connectivité du réseau routier qui résiste aux chocs climatiques, qui est sensible aux situations de conflit et qui contribue à soulager l'insécurité alimentaire.

Le programme appuie spécifiquement le Gouvernement du Mali à (i) débloquer l'accès aux services de base et à de meilleures opportunités économiques ; (ii) lever les obstacles, y compris les écarts entre les sexes dans la productivité agricole et l'accès à l'emploi ; et (iii) apporter de la stabilité aux zones traditionnellement mal desservies.

L'appui institutionnel apporté aux structures en charges de la gestion du patrimoine routier pour renforcer leurs capacités garantira la durabilité à long terme et la résistance des routes afin de maximiser le développement socio-économique dans les zones rurales et les villes secondaires.

Composantes du Projet :

Composante 1 : Aménagement Résilient des Corridors (194.4 millions USD)

Sous-composante 1.1 : Réhabilitation de la NBDC (Corridor Bamako – Dakar par le nord) résiliente au climat : Diéma-Sandaré (137,668 km) ;

Sous-composante 1.2 : Développement durable des infrastructures routières auxiliaires;

Sous-composante 1.3 : Réhabilitation des routes urbaines résistantes au changement climatique ;

Sous-composante 1.4 : Etudes techniques et instruments environnementaux et sociaux (E&S) pour les sections RN-16 et RN-6 ;

Composante 2 : Développement des infrastructures socio-économiques et amélioration de l'accessibilité rurale (US\$10.5 millions)

Sous-composante 2.1 : Développement des infrastructures socio-économiques ;

Sous-composante 2.2: Réhabilitation de routes rurales résistante au climat ;

Component 3 : Renforcement Institutionnel et Gestion de Projet (14.9 millions USD)

Sous-composante 3.1: Appui Institutionnel au Secteur Routier ;

Sous-composante 3.2: Appui institutionnel à la Gestion et à l'entretien des actifs routiers résilient au changement climatique ;

Sous-composante 3.3: Gestion du Projet.

Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence conditionnelle : 0

Le Dispositif institutionnel :

L'Etat malien est l'emprunteur et remboursera le prêt à travers les services du Ministère chargé des Finances qui assure la tutelle financière du programme.

Le présent programme est exécuté sous la tutelle du Ministère chargé des Routes à travers les services techniques de la Direction Générale des Routes, l'Institut National de Formation Pratique en Bâtiments et Travaux publics (INFP/BTP), l'Agence Nationale de Sécurité Routière (ANASER), la Cellule de Planification et de Statistique (CPS), l'Agence d'Exécution des Travaux d'Entretiens Routiers (AGEROUTE), le Fonds d'Entretien du Mali (FER/Mali) et l'Unité Nationale de Coordination (UNC). Le cadre institutionnel de mise en œuvre du programme fixé par le Décret N° 2023-0232/PT-RM du 07 avril 2023 et comprend :

Le Comité de pilotage : Il est présidé par le Ministre en charge des Routes ou son représentant et comprend tous les ministères ayant un lien avec la mise en œuvre de la politique routière et de transport. Le Comité assure la supervision globale du programme, veille à la cohérence des activités conformément aux documents conceptuels du programme, Il approuve le plan de travail et le budget annuel du programme. Il approuve les rapports d'exécution technique, financière, environnementale du programme. Il fait le suivi du niveau de mobilisation des ressources financières. Il se réunit une fois par semestre en session ordinaire et en session extraordinaire, en tant que de besoin, sur convocation de son Président.

Le comité technique est chargé d'assurer la supervision technique des projets et programmes mis en œuvre par l'UNC/P-BM et de veiller à l'atteinte des objectifs. Le comité technique est présidé par le Directeur Général des Routes ou son représentant et comprend le Coordinateur de l'UNC, les représentants des Directions Générales/Nationales des départements ministériels siégeant au Comité de Pilotage. Il se réunit une fois par trimestre en session ordinaire et en session extraordinaire, en tant que de besoin, sur convocation de son Président.

L'Unité Nationale de Coordination : Placée sous l'autorité du Directeur Général des Routes, pour les projets et programmes d'Infrastructures routières et du Directeur Général des Transports, pour les projets et programmes de Transports elle est dirigée par un Coordinateur. Elle a pour mission de mettre en œuvre, de coordonner et de suivre l'exécution des activités des projets et programmes de transports et infrastructures de transports financés par la Banque mondiale. Elle a en charge la gestion fiduciaire (gestion administrative, financière et passation des marchés), la mise en œuvre des mesures de sauvegardes environnementales et sociales, le

suivi- évaluation, la production des rapports périodiques ainsi que la mise en œuvre du mécanisme d'engagement citoyen des projets et programmes.

Pour faciliter et fluidifier les activités de passation de marchés du projet et les autres projets gérés au sein de l'UNC, le gouvernement du Mali, à travers le ministère des Transports et des Infrastructures, en accord avec la Banque Mondiale a décidé d'utiliser une partie des fonds de la composante 3 du projet pour payer les services d'un Assistant Spécialiste en Passation de Marchés (ASPM).

II - MANDAT ET RESPONSABILITES

Sous l'autorité du Coordinateur du Projet et sous la supervision générale du Spécialiste en Passation de Marchés (SPM), l'ASPM est chargé d'appuyer le SPM dans toutes les étapes du processus de passation de marchés spécifiquement :

1. la rédaction des correspondances et des PV de négociations des marchés ;
2. la rédaction des avis de convocation des commissions d'ouverture et d'analyse des offres ;
3. le contrôle de qualité des rapports d'évaluation des offres et propositions reçues, y compris des rapports d'ouverture des offres, et assurer le secrétariat des séances publiques d'ouverture des plis ;
4. la mise à jour du Plan de passation des marchés pour permettre l'analyse des écarts entre les réalisations et les planifications ;
5. la conception et la mise en place une base de données fournisseurs, et assurer la mise à jour de la base de données statistiques de gestion des marchés qui permettront de mesurer le niveau de performance de l'équipe chargée de la passation des marchés ;
6. le classement des dossiers de passation des marchés (incluant les avis d'appel d'offres/ avis de manifestation d'intérêt, les rapports d'ouverture des plis, les rapports d'analyse et d'évaluation, rapport de plénière, lettre de notification, ordre de service) ;
7. le travail de consolidation des activités et d'archivage des documents de passation des marchés.
 - a. faire le suivi auprès des services techniques bénéficiaires de l'acquisition ou de l'unité d'exécution du projet de la préparation et la finalisation des termes de référence (TDR) pour les acquisitions de service de consultant, et des spécifications techniques des biens et travaux ;
 - b. élaborer les dossiers de demandes de cotation sur la base des spécifications techniques fournies par les services techniques bénéficiaires ;
 - c. faire le suivi de la publication des dossiers d'appel d'offres ou des avis de manifestation d'intérêt ;
 - d. participer à l'ouverture des offres et dresser le procès-verbal de l'ouverture des offres ;
 - e. appuyer la commission d'évaluation des offres dans la rédaction du rapport d'évaluation ;
 - f. assurer le suivi de l'obtention des signatures nécessaires sur les différents documents ;

- g. faire le suivi de l'exécution des contrats auprès des services techniques bénéficiaires et l'Agence d'exécution ;
- h. mettre à jour les dossiers de passation de marchés à chaque étape du processus de passation de marchés ;
- i. mettre à jour la base de données fournisseurs ;
- j. saisir les activités de passation de marchés dans le SIGMAP.

III - INCOMPATIBILITE AVEC CERTAINES FONCTIONS D'EXECUTION

Afin d'éviter les situations potentielles de conflit d'intérêt qui pourraient ne pas lui permettre de donner un avis objectif dans le seul intérêt du client, l'Assistant Spécialiste en passation de marchés :

- a. ne sera pas membre de la Commission d'Evaluation à laquelle il/elle apporte un conseil utile pour le respect des règles ; il/elle pourrait cependant assurer le secrétariat de la Commission d'évaluation des offres ;
- b. ne devra pas participer aux opérations d'exécution du marché notamment (i) les réceptions de qualité ou de quantité et (ii) le paiement ; il/elle apportera un éclairage en cas de contentieux dans l'interprétation des clauses du contrat ; et
- c. ne devra pas être dans une position de gestionnaire comptable ou de comptable-matière.

IV - OBLIGATIONS DE L'ASSISTANT SPÉCIALISTE EN PASSATION DES MARCHES

L'ASPM signera un contrat de performance avec la coordination du projet afin d'assurer en temps voulu (i) l'exécution satisfaisante de son mandat et de ses responsabilités, et plus particulièrement (ii) la tenue à jour des fiches d'acquisition devant servir de support aux revues à posteriori des marchés passés (PPRs) qu'effectuera la Banque. Pendant toute la durée de la mission, l'ASPM collaborera étroitement avec le personnel de la Coordination du projet qui lui fournira toutes les données et informations nécessaires à l'exécution de sa mission. Il contribuera au rapportage des analyses et recommandations contenues dans les rapports de dépouillement.

Documents

L'ASPM fera un usage confidentiel des informations reçues du Projet. Il (elle) dressera un inventaire de tous les équipements et documents mis à sa disposition par le projet. Ces équipements et documents dont il aura la garde devront être restitués à la fin de sa mission.

L'ASPM analysera et interprétera les données qui lui seront fournies à la lumière ces documents ou par d'autres sources, sous la responsabilité du Spécialiste en Passation des Marchés du projet.

V - OBLIGATIONS DE L'ADMINISTRATION (PROJET)

L'administration remettra à l'ASPM l'ensemble des documents, dossiers et outils appropriés et nécessaires à l'exécution de sa mission. Elle remettra également à la disposition dudit assistant, les locaux et équipements nécessaires pour assurer une bonne prestation de service. Le personnel de l'Unité de Coordination du projet et plus particulièrement le Spécialiste en Passation des Marchés seront disponibles pour lui apporter l'appui nécessaire.

VI - DUREE DE LA MISSION :

La durée totale des prestations est d'un an renouvelable à temps plein assortie d'une période d'essai de six (06) mois. Au cas où la performance de l'ASPM est satisfaisante, son contrat pourrait être reconduit pour couvrir la durée du Programme Mali-NSS, sous réserve de l'évaluation annuelle de sa performance jugée satisfaisante par le Coordonnateur de l'UNC.

Lieu d'affectation : Bamako avec des déplacements sur les sites du programme en fonction des besoins.

Le renouvellement n'est validé qu'à l'issue de l'évaluation satisfaisante de performance de l'ASPM approuvée par la Coordination du programme Mali-NSS.

VII - QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES ET ACADEMIQUES

L'Assistant(e) en Passation des Marchés devra avoir :

- au minimum un diplôme de niveau BAC + 3 ans ou équivalent en Finances, Ingénierie, en administration, sciences juridiques ou tout autre diplôme équivalent ;
- une expérience professionnelle de 3 ans minimum dont 2 ans au moins dans le domaine de la passation des marchés en qualité d'Assistant Spécialiste en passation des marchés (ou poste similaire) pour des projets/programmes financés par des PTF ;
- une bonne connaissance des techniques de passation des marchés en générale et des règles de procédure de passation des marchés des banques multilatérales de développement, notamment la Banque Mondiale et/ou la Banque Africaine de Développement ;
- Une connaissance du nouveau cadre de passation de marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projet d'investissement et de tout ce qui en découle. Une connaissance ou maîtrise de ces outils constituerait particulièrement un atout ;
- Une bonne connaissance de STEP et de SIGMAP sera un atout ;
- de grandes capacités organisationnelles ;
- une capacité de rédaction et une connaissance pratique des outils informatiques en particulier les logiciels courants (Word, Excel) ;
- une bonne aptitude pour la communication et une bonne maîtrise de la langue française ;
- une intégrité morale et professionnelle et une grande capacité et aptitude à travailler en équipe pluridisciplinaire et sous pression ;
- des aptitudes à effectuer des déplacements sur le terrain.

VIII. AUTRES CONDITIONS:

L'ASPM sera sélectionné(e) selon la procédure de recrutement d'un consultant individuel (CI) en accord avec les procédures définies dans les Règlements de Passation des marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projet d'Investissement de la Banque Mondiale de mars 2025.

S'agissant d'un poste contractuel, il reste entendu que le recrutement de candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions ci-après de la section III (Gouvernance) du Règlement de Passation des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'investissement (FPI) de février 2025, qui précise que (3.22, alinéa d) au cas par cas, la Banque peut accepter d'engager des responsables d'administrations publiques et des fonctionnaires du Pays de l'Emprunteur dans le cadre de contrats de consultants dans ledit pays, soit individuellement, soit comme membre de l'équipe d'experts proposée par un cabinet de consultants, uniquement lorsque : (i) leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet ; (ii) leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et (iii) leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'emprunteur.